THE ROYAL CANADIAN LEGION COMPLAINT FORM

(Please complete)

1. The Royal Canadian Legion, as defined by our Purposes and Objects and our Articles of Faith, is a fraternal veterans' organization based on comradeship and service to our Nation. In any organization, problems and disputes arise. To deal with these, Article III of our General By-Laws provides a formal resolution mechanism. Face-to-face discussion and compromises are all less formal means to resolve issues and should be considered as alternatives to formal action. However, where situations cannot be resolved amicably, a complaint may be lodged to seek resolution. Section 304 of The General By-Laws should be consulted to ensure that problems are dealt with efficiently and expeditiously.

2. To be completed by the person lodging the complaint (Complainant):

"I,_____ , of Branch #_____ , wish to initiate complaint proceedings against_____ , of Branch #_____ , for a breach of Subsection 304.a. of The General By-Laws, and specifically Sub-subsection: " (select the appropriate Subsection(s)):

- ☐ i. Breach of clubhouse rules or privileges.
- ☐ ii. Profane or disorderly conduct in or about any place where any event is being carried on under Legion auspices or control.
- ☐ iii. Breach of their obligations to the Legion or of these By-Laws.
- ☐ iv. Knowingly lodging a false complaint against a member.
- ☐ v. Conduct which in any way brings or tends to bring the Legion into discredit.
- ☐ vi. Theft or misappropriation of Poppy funds, Legion funds or property.
- ☐ vii. Harassment or sexual harassment.

Please enclose payment of a $100 complaint filing fee payable to the Branch or Command with which the complaint is filed.

3. Circumstances surrounding the complaint: (see sub-subsection 304.c.i.) Provide a brief account of the circumstances surrounding the complaint, including: location and date of incident, witnesses, etc. Use a separate sheet of paper if necessary.

4. Signature of complaintant:

Complaintant	Membership Number	Date

Email (if applicable)

5. To be valid, the complaint must be lodged with the Secretary of the appropriate Branch or Executive Director of the appropriate Command within the time limits prescribed in subsection 304.d. from the date of occurrence alleged by the complainant, or in good faith, the date that the complainant first had knowledge of sufficient facts of the alleged offence having been committed.

6. Signature of Secretary/Executive Director of Branch/Command receiving complaint:

Secretary / Executive Director	Date

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
FORMULAIRE DE PLAINTE

(Veuillez compléter)

1. La Légion royale canadienne, tel que défini par nos Buts et Objets et nos Articles de Foi, est une organisation fraternelle d'anciens combattants basée sur la camaraderie et le service à notre nation. Dans toute organisation, des problèmes et disputes surviennent. Pour régler ces derniers, l'Article III de nos Statuts généraux fournit un mécanisme formel de résolution. Une discussion face-à-face et des compromis sont tous des moyens moins formels de résoudre des problèmes et devraient être considérés comme une alternative à une action formelle. Cependant, là où il est impossible de régler à l'amiable, une plainte peut être logée afin d'en arriver à une solution. La Section 304 des Statuts généraux devrait être consultée afin de s'assurer que les problèmes soient traités efficacement et rapidement.

2. À être complété par la personne portant la plainte (plaignant/plaignante):

"Je,_____ , de la filiale #_____ , désire porter plainte contre_____ , de la filiale #_____ , pour violation de la sous-section 304.a. des Statuts généraux et spécifiquement la sous-section" (sélectionner la/les sous-section(s) appropriée(s)):

- ☐ i. Infraction aux règles ou privilèges du local.
- ☐ ii. Comportement grossier ou désordonné dans ou à proximité d'un endroit où a lieu un événement sous les auspices de la Légion ou sous son contrôle.
- ☐ iii. Manquement à ses obligations envers la Légion ou infraction aux présents statuts.
- ☐ iv. Déposer sciemment une plainte sans fondement contre un membre.
- ☐ v. Conduite qui nuit ou pourrait nuire à la réputation de la Légion.
- ☐ vi. Vol ou détournement des fonds du Coquelicot, fonds ou propriété de la Légion.
- ☐ vii. Harcèlement ou harcèlement sexuel.

SVP inclure le paiement pour les frais de dépôt de plainte au montant de 100 $ à l'ordre de la filiale ou de la direction auprès de laquelle la plainte est logée.

3. Circonstances entourant la plainte: (consulter la sous-soussection 304.c.i.) Fournir un bref exposé des circonstances entourant la plainte, y compris: l'endroit et la date de l'incident, les témoins, etc. Utiliser une autre feuille séparée si nécessaire.

4. Signature du plaignant/de la plaignante:

Plaignant/Plaignante	Numéro de membre	Date

Courriel (s'il ya a lieu)

5. Pour qu'elle soit valide, la plainte doit être déposée auprès du secrétaire de la filiale ou du directeur exécutif de la direction concernée dans les délais prescrits au sous-article 304.d. à compter de la date à laquelle l'infraction présumée a eu lieu ou de la date à laquelle le plaignant en bonne foi a pris connaissance de suffisamment de faits sur l'infraction présumée pour constituer une plainte valide.

6. Signature du secrétaire de la filiale/directeur exécutif de la direction qui reçoit la plainte:

Secrétaire / Directeur exécutif	Date